

Social Appel à la mobilisation pour les retraités mardi matin à Vesoul

Retraités « maltraités, pas résignés »

Quatre organisations syndicales appellent les retraités haut-saônois à se mobiliser ce mardi, à Vesoul, pour défendre leur pouvoir d'achat. La CGT, la CGC, FO et la FSU, ainsi que l'association Loisirs solidarité retraités, prévoient de déposer une motion en préfecture demandant notamment « l'arrêt du gel des pensions et retraites ».

Pour préparer cette action, les militants des syndicats sont allés à la rencontre des principaux concernés. Ils ont distribué 2.000 tracts la semaine dernière sur les marchés de Saint-Loup-sur-Semouse, Lure et Vesoul. « Les retraités sont maltraités, mais pas résignés », constate Maryvonne Dumora, qui anime l'Union des syndicats de retraités en Haute-Saône. « Ils se sentent humiliés par les dernières annonces du gouvernement. »

En cause, le gel des pensions de base jusqu'au 1^{er} octobre 2015 pour les retraités percevant plus de 1.200 € bruts par mois, mais aussi la prime exceptionnel-



■ Les syndicats annoncent un rassemblement pour le pouvoir d'achat des retraités.

Photo ER

le promise à ceux qui touchent moins de 1.200 € bruts par mois. Son montant, 40 €, fait grincer des dents. « Ça fait 11 centimes par jour », a calculé Michèle Farey, représentante régionale des retraités FSU. « En économisant pendant une semaine, les gens pourront se payer une baguette... »

« Essorés »

La hausse de 8 € du minimum vieillesse, porté à 800 € par mois, ne satisfait pas non plus les syndicats : « Malgré ça, le minimum vieillesse restera inférieur au seuil de pauvreté », fixé à 987 € par mois pour une personne. La moitié des 54.000 retraités haut-saô-

nois vivraient sous ce seuil de pauvreté.

Les organisations syndicales dénoncent aussi les mesures fiscales qui pénalisent les retraités. Michèle Farey cite l'exemple d'un couple de retraités de la fonction publique qui a élevé trois enfants et qui touche deux pensions de 1.975 € bruts par mois. « Avec le report de

la valorisation des pensions, ils perdent 391 € par an au total », estime la représentante FSU. « La contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie leur coûte 156 € par an. » Avec la fiscalisation des majorations de retraite versées aux parents ayant élevé au moins trois enfants, « leurs impôts augmentent de 660 € par an », ajoute Michèle Farey.

La suppression progressive de la demi-part fiscale des veufs, votée en 2008, a aussi fini de produire ses effets cette année. Ajoutez les impôts locaux et, au rang des dépenses contraintes, « les hausses annoncées de l'électricité et du gaz » : « Beaucoup de retraités se sentent, selon leur propre terme, essorés », notent les responsables syndicaux. « Ils nous disent que ça suffit, qu'ils vont venir mardi. Ça sera à vérifier mais en tout cas, c'est la première fois qu'on entend ça. »

Guillaume MINAUX

Rassemblement ce mardi
30 septembre à 10 h, place
Edwige-Feuillère à Vesoul (au
centre-ville, avec les jets d'eau).